

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Nicolas et Morgane DUFAYS-LIBION rue du Blanc-Ry, 49 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé rue du Blanc-Ry 49 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 05 E 67 C 2.

Le projet consiste en : Extension arrière d'une habitation existante, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande s'écarte des prescriptions du Règlement Communal d'Urbanisme devenu Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

1. **Non-respect d'une marge de recul latéral de 2 mètres,**
2. **Superficie des toitures plates > à 20 m² ; hauteur > 2.70 mètres,**
3. **Lucarne débordante en toiture,**
4. **Parement (bardage bois).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 02/01/2018 au 16/01/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/01/2018 au 16/01/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 15 décembre 2017.